

15 avr 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 15 avril 2005](#)

Aide au contingent béninois engagé dans la MONUC

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur une assistance de la Belgique au profit du contingent béninois engagé au sein de la force de la Mission des Nations-Unies au Congo (MONUC), en République Démocratique du Congo (RDC).

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur une assistance de la Belgique au profit du contingent béninois engagé au sein de la force de la Mission des Nations-Unies au Congo (MONUC), en République Démocratique du Congo (RDC).

Cette assistance consiste à :- envoyer une équipe de 13 militaires belges au Bénin, instructeurs et mécaniciens.- organiser la formation des Béninois au matériel belge qui leur est prêté. Les militaires belges assisteront les Béninois dans l'instruction qui sera prodiguée à leur contingent, plus particulièrement dans l'emploi et la maintenance des matériels militaires que la Belgique leur prête. Cette équipe est composée de onze instructeurs pour une durée de quatre semaines, et deux mécaniciens (spécialistes Pandur), pour une durée de deux mois et demi. Cette mission inclut également la formation de techniciens béninois destinés à appuyer leur détachement déployé au sein de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, douze militaires béninois (deux médecins, quatre infirmiers et six brancardiers) doivent être formés au matériel médical prêté. Cette formation sera prodiguée à Marche-en-Famenne par le Centre Médical 7. Douze autres opérateurs militaires seront formés à certains matériels logistiques à Heverlée. Dans les deux cas, la formation durera une semaine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe